



Prime « de fin d'année » : la présidence de l'UJM recule face au mécontentement des personnels

FO ESR 42 se félicite de l'annonce à propos de la « prime de fin d'année » 2023 faite ce jour par la présidence de l'UJM. La prime « de fin d'année » devient donc une prime de début d'année...

Pour rappel, la présidence avait décidé de supprimer cette prime pour tous les personnels qui bénéficiaient par ailleurs de la « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », qui compte au nombre des mesures Guerini.

Pour rappel aussi, seul FO ESR 42 avait dénoncé la suppression de cette prime lors du dernier CSA et a été la première organisation syndicale à en faire part à tous dans un communiqué public (voir [ici](#)).

À la suite de ce communiqué, à la suite de la pétition lancée par notre syndicat (voir [ici](#)), qui a recueilli en quelques jours plus de 350 signatures, à la suite de l'annonce par FO ESR 42 d'une réunion d'information syndicale à ce sujet, la présidence a senti monter le vent du mécontentement et **c'est le mécontentement unanime des personnels concernés qui a contraint la présidence à reculer sur ce sujet.**

FO ESR 42 portera de toute façon l'ensemble des signatures à la présidence.

La réunion d'information syndicale qui est toujours programmée ce lundi 20 novembre à 14H30 en salle J 01 est maintenue.

FO ESR 42 et restera extrêmement vigilant quant au versement de cette prime, d'abord pour s'assurer que le « début d'année » ne soit pas extensible jusqu'en juin mais que la prime soit bien versée en janvier ou au plus tard en février, ensuite pour s'assurer que le « montant équivalent » annoncé soit bien un montant au moins égal à celui de l'année dernière, pour obtenir aussi confirmation qu'une prime « de fin d'année » sera bien versée en 2024, pour s'assurer enfin que tous les personnels habituellement éligibles à cette prime la reçoivent bien (en 2022, l'ensemble des personnels BIATSS, mais aussi les chercheurs en CDI et les enseignants second degré contractuels en position d'activité).

FO ESR 42 continuera à revendiquer que la prime soit de même niveau pour tous ceux qui la perçoivent et qu'elle soit étendue aux personnels enseignants non concernés, car les problèmes de pouvoir d'achat touchent tout le monde à égalité.

Et, ne se satisfaisant pas d'une « politique de primes » qui constitue un bien maigre pansement sur l'hémorragie qui touche le pouvoir d'achat et qui ne donne pas lieu à des cotisations pour la pension de base, FO ESR continuera d'avancer la seule revendication efficace, celle de la hausse du point d'indice.

10 % d'augmentation du point d'indice, pour tous, tout de suite !

Ouverture de négociations pour la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 (- 28,5 %)

Et toujours : abrogation de la réforme des retraites !